



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ONU

Question écrite n° 33271

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le rapport sur le développement humain récemment publié par le PNUD. L'étude menée par le PNUD a non seulement pris en compte les résultats économiques de notre pays, mais aussi une multitude de critères allant de la qualité de l'environnement aux impôts en passant par les opportunités offertes aux citoyens, etc. Il ressort de ce rapport que la France anciennement classée en deuxième position des pays où il fait bon vivre a été rétrogradée, cette année, à la onzième place. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son analyse de cette situation peu honorable et souhaite aussi savoir quelles mesures il entend prendre pour remédier à ce fâcheux état de fait.

Texte de la réponse

La France est en effet passée du deuxième au onzième rang entre les éditions 1998 et 1999 du Rapport mondial sur le développement humain. Ce recul s'explique par l'introduction de deux changements de méthodologie par les services du PNUD dans l'édition 1999 du Rapport mondial sur le développement humain. D'une part, la méthode de calcul a été légèrement modifiée, ce qui explique la perte de deux places dans le classement de la France. Auparavant, l'impact du revenu par habitant dans le calcul de l'indice était pratiquement « gelé » au-delà d'un certain seuil. Pour l'édition 1999 et les prochaines éditions, l'impact du revenu par habitant est lissé de manière plus progressive, ce qui avantage notamment les pays à très hauts revenus. C'est le cas notamment des Etats-Unis et de la Suisse, ainsi que des monarchies pétrolières du Golfe, qui enregistrent de fortes progressions dans le classement en 1999. D'autre part, la base de données a été revue entièrement pour intégrer les données les plus récentes (1997 dans la plupart des cas). Le changement de base de données aurait fait perdre sept places à la France. Les données de 1997 font en effet apparaître de notables progrès chez certains partenaires de la France, qui serait pénalisée par les statistiques tant sur l'espérance de vie à la naissance (qui coûteraient quatre places). Sur ce dernier point, il convient de préciser que le recul observé est largement artificiel, plusieurs pays (Grande-Bretagne, Australie, Belgique, Suède) adoptant une définition large des étudiants, en y intégrant aussi les adultes en formation professionnelle, ce qui leur permet d'afficher des taux nationaux de scolarisation supérieurs à 100 %. Le projet de création d'un institut des statistiques de l'Unesco, soutenu par la France, devrait permettre d'harmoniser les indicateurs sur l'éducation de cette organisation et, à terme, d'améliorer la prise en compte de ce paramètre dans le calcul de l'indice. Les changements de méthodologie dans le calcul de l'indice de développement humain ont été introduits sous l'impulsion d'un de ses fondateurs, le prix Nobel d'économie 1998 Amartya Sen. Il convient cependant de noter que le classement des vingt premiers pays est peu significatif, s'agissant de pays dont le niveau de développement humain est très proche. Il peut être nuancé par le classement selon des indices différents, développés par le PNUD depuis deux ans. A titre d'exemple, l'indice de disparité entre les sexes mesure la participation des femmes à la vie politique et économique de leur pays. Par ailleurs, l'indice de la pauvreté humaine, calculé uniquement pour dix-sept pays industrialisés, mesure le degré de privation de certains biens en prenant en compte la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, le nombre d'illettrés et celui de chômeurs de longue durée. Ce dernier indice est un baromètre implacable des disparités

sociales dans les pays. La France se place, selon cet indice, au septième rang, au même niveau que sur l'échelle du revenu par habitant. La Grande-Bretagne et les Etats-Unis se classent respectivement aux quinzième et dix-septième rangs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33271

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4478

Réponse publiée le : 3 avril 2000, page 2111